



Robert de Muelenaere

Table ronde construction : un premier « round » réussi

L La Confédération ne cache pas sa satisfaction à l'égard du premier train de mesures arrêtées à la mi-décembre 2006 par la Table ronde sur le travail au noir dans la construction.

La réforme de la réglementation sur l'enregistrement, qui fait partie de ce premier train, permettra de simplifier et d'accélérer les procédures d'octroi et de radiation de l'enregistrement des entrepreneurs. Elle modifiera également le régime de la responsabilité solidaire (art.30bis) en offrant davantage de sécurité juridique aux entreprises.

Autre temps fort de la table ronde : l'engagement politique de lutter contre les abus dans l'utilisation du statut d'indépendant à titre complémentaire. Les mesures à adopter, telles qu'elles ont été confirmées lors de la rencontre au cabinet de la ministre Sabine Laruelle le 15 décembre dernier, ont un double effet : supprimer le régime de la franchise TVA pour les indépendants dans la construction et imposer une durée maximale de trois ans à l'utilisation du statut d'indépendant à titre complémentaire pour les métiers de la construction.

Tout n'est pas encore joué cependant : les discussions sur l'introduction éventuelle d'un régime forfaitaire de cotisations sociales pour la construction – à l'instar de ce qui existe pour la sécurité d'existence – et sur l'application d'un système d'enregistrement des présences sur chantier (badge) doivent se poursuivre dès le 25 janvier. Nous sommes nous-mêmes demandeurs d'avancées en la matière dans la mesure où elles peuvent conduire à des mesures simples et efficaces contre la concurrence déloyale et le travail au noir.

Il restera aussi le fameux dossier de la responsabilité des entrepreneurs à l'égard du respect des salaires et des conditions de travail par les entreprises sous-traitantes. Ce dossier, cher au ministre Peter Vanvelthoven, n'est certainement pas défendable pour nous dans l'état actuel du projet. Le régime de la responsabilité auquel le ministre pense est tout simplement inapplicable dans la pratique des chantiers et ferait courir des risques inadmissibles à nos entreprises.

Robert de Muelenaere
Administrateur délégué

CONFÉDÉRATION CONSTRUCTION Votre clé pour réussir

La Confédération Construction est l'organisation de référence pour le secteur de la construction tout entier. L'entrepreneur est au centre de ses préoccupations. En tant qu'organisation de défense des intérêts représentative et active dans l'ensemble du territoire belge, elle offre une gamme exclusive de services, totalement adaptés aux besoins spécifiques de l'entrepreneur.

La priorité de la Confédération est de fournir une information correcte et fiable sur tous les dossiers liés à la construction. Par le biais de sa banque de données construction en ligne www.confederationconstruction.be, de sa lettre d'information hebdomadaire Construction-News et de son mensuel Construction, elle offre une valeur ajoutée que recherche tout entrepreneur et qu'il ne trouvera nulle part ailleurs. Être affilié à la Confédération Construction, c'est investir dans les connaissances,

dans le savoir-faire. Un investissement qui se rentabilise par un gain de temps et des avantages exclusifs, mais aussi et surtout par une avance sur la concurrence. La Confédération Construction est une organisation de services et de défense des intérêts pour tous les entrepreneurs, de petite ou de grande taille, actifs dans tous les secteurs de la construction et sur tout le territoire belge. En un mot, la Confédération Construction est votre clé pour réussir.